



PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à 17 h, le 26 novembre 2009.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
- M. le préfet Jacques Marcotte, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Richard Côté, Québec
- M. le conseiller François Picard, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- M. le conseiller Jean Guilbault, Québec
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Benoît Massicotte, secrétaire

Ouverture de la séance

La séance est ouverte et présidée par M. Marcel Corriveau, vice-président du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec.

Ajournement de la séance au 17 décembre 2009

Résolution n° C-2009-85

Sur proposition de M. Marcel Corriveau, maire de Saint-Augustin-de-Desmaures, appuyée par Mme Anne Ladouceur, conseillère de Lévis, il est unanimement résolu :

D'ajourner la présente séance extraordinaire du conseil et de reprendre les travaux sur le budget 2010 de la CMQ le jeudi 17 décembre 2009 après la séance ordinaire du conseil.

Adoptée


VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL


SECRÉTAIRE